

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

**2023-24 subvention aux
associations – crédits
d'investissement**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
affichée le 22 mai 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 11
mai 2023

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois

Le quinze

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mai

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme
GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme PAILLET, M. PAUTOT,
Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: Mme MARCHE (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme RAFFIN
(pouvoir à Mme EDY)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame GUILMAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le maire expose au conseil municipal que sur le sujet des subventions allouées aux associations, certaines dépenses peuvent être imputées sur la section d'investissement, car les demandes portent sur des projets d'investissement, ou d'achat d'équipement relevant de la section d'investissement. L'article comptable sur lequel doivent être imputées ces sommes est le 204421 « Biens mobiliers, matériel et études »

Sont concernées les associations suivantes, dont l'octroi de subventions validées par le conseil municipal du 27 mars 2023 (délibération 2023-18) :

Associations	Montant sollicité	Proposition Commission du 13 mars 2023	Montant accordé par le conseil municipal
Club de l'amitié	1500	1500	1500
Notre dame de la libération	2300	2300	2300

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la présente proposition ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505606-20230515-2023_24-DE

- Propose d'inscrire les crédits correspondants à l'article 204421 « Biens mobiliers, matériel et études ».

Thise, le 15 mai 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT